Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.

Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société

Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 156 (1976)

Rubrik: Assemblé annuelle à Genève 1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée annuelle à Genève 1976

Jahresversammlung in Genf 1976

Assemblea annuale a Ginevra 1976

Programme général

Jeudi, 7 octobre

08.00-12.00 Séances des sociétés spécialisées. 14.00-18.00

ral-Dufour.

Vendredi, 8 octobre

08.00-12.00

14.00-18.00	•
19.00	Réception officielle offerte par l'Etat et la Ville de Genève, dans le hall d'entrée du
	bâtiment de l'université II, 24, rue du Géné-

Séances des sociétés spécialisées.

Samedi, 9 octobre

08.00-12.00	Séances des sociétés spécialisées.
10.00-12.00	Conférence de presse au Muséum d'histoire naturelle.
dès 14.00	Partie officielle. Prélude musical par l'Ensemble baroque de Genève Discours d'ouverture du Président annuel, Prof. Pierre Bouvier.
14.45	Séance administrative de la SHSN sous la di- rection du Président central, le prof. A. Lombard.

Ordre du jour:

- 1. Informations du président
- 2. Attribution du prix Schläfli
- 3. Remise du diplôme d'honneur
- 15.30 Conférence générale.

Prof. J. Miège, directuer du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève: "Aperçu moderne sur la systématique végétale".

- 16.45-17.15 Pause.
- 17.15 Conférence générale.

Prof. H. Andrillat, Université de Montpellier: "De l'univers cosmique au mystère des trous noirs".

20.00 Banquet et soirée récréative à l'hôtel Richemont, 8-10, rue A.-Fabri.

Dimanche, 10 octobre

09.30 Place Neuve.

> Départ en car pour la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins (près de Nyon).

- 10.00-12.00 Visite des installations et laboratoires, sous la conduite de M. Michel Rochaix, directeur de la station, suivie d'un apéritif avant le retour en car pour Nyon.
- 12.30 Embarquement pour une croisière sur le lac Léman. - Déjeuner à bord, retour à Genève vers 15 h 30.

Programme des dames

Vendredi, 8 octobre

Périple d'une journée: Chapelle du Plateau d'Assy, Haute-Savoie.

10.00 Départ de l'autocar à la Place Neuve.

> Visite rapide du Musée éthnographique (collection Amoudruz) à Conches. - Repas de midi

à Sallanches.

l'après-midi Visite commentée de la Chapelle du Plateau d'Assy. - Retour à Genève vers 17 h

Samedi, 9 octobre

09.30 Départ en cars de la Place Neuve.

Deux visites à choix:

a) visite de la Bibliothèque Bodmer à Cologny.

b) visite du Musée de l'Ariana (porcelaines et céramiques).

12.30 Repas de midi pour tous les accompagnants au

Club universitaire.

l'après-midi Après la partie officielle, visites accompa-

gnées sur demande, de la Vielle-Ville, de

musées, ou de grands magasins.

Compte rendu du Président Central Genève 1976

Mesdames, Messieurs,

Par tradition, je vous dois un bref rapport sur l'année écoulée depuis la réunion de l'année dernière à Aarau. Je salue tout d'abord nos invités et suis heureux de voir leur nombre élevé.

Je regrette de vous faire part du décès de plusieurs de nos membres. Ce sont:

Jean-Georges BAER, 1902 - 1975

Le décès de ce savant laisse un grand vide dans les cadres de notre Société. Né en Angleterre, il poursuivit le cycle de ses études en sciences à Genève et à Neuchâtel. C'est dans cette ville que se déroula sa féconde carrière de chercheur, de professeur et de distingué serviteur de son université. Membre de la SHSN depuis 1927, il joua un grand rôle dans la Commission du Centre Suisse de Recherches scientifiques de la Côte d'Ivoire et à la Commission d'études scientifiques du Parc National qu'il présida toutes deux. Il a rendu d'inestimables services à nos groupes de travail, à l'assemblée annuelle de 1957 à Neuchâtel qu'il présida et par les contacts qu'il entretint avec les divers organes de la politique scientifique suisse. Nous rendons hommage à ce grand serviteur du pays, à son activité in-lassable et à sa modestie.

Bernard SUSZ, 1904 - 1975

Le départ de cet ami et membre du Bureau central nous a profondément attristés. Il a occupé la fonction d'assesseur, puis de vice-président chargé d'affaires internes de notre Société. C'est à Genève qu'il a accompli ses études de chimie qui l'ont conduit au professorat secondaire puis universitaire. Son oeuvre scientifique comporte une centaine de publications. Il a partiellement renoncé au repos de la retraite pour nous faire bénéficier de sa grande expérience administrative qui l'avait conduit au vice-rectorat. Son esprit critique et constructif nous fut utile, animé par un dévouement qui n'a pris fin que quelques semaines avant son décès, au cours d'une brève maladie. Nous lui devons des révisions de statuts, la première réorganisation des Actes et maintes enquêtes délicates d'ordre administratif. Son départ nous a privés d'un conseiller avisé et discret et le vide se fait sentir au sein de notre groupe.

Ernst HADORN, 1902 - 1976

C'est hélas l'année avant son décès que notre Société a nommé le professeur E. Hadorn comme membre d'honneur. Nous aurions souhaité profiter encore longtemps de son autorité incontestée, de ses conseils perspicaces et de l'encouragement qu'il n'a cessé de nous témoigner au cours de ces années décisives de réorganisation et de révision des statuts. Il fut un intermédiaire discret et efficace entre notre Société et les organes officiels de la politique scientifique en Suisse. Nous avons relaté au Sénat les étapes de sa carrière de savant et d'enseignant, devenu illustre par ses travaux de génétique qui l'on fait connaître bien au-delà des frontières de notre pays. Notre Société lui garde un souvenir reconnaissant.

Jean-Aimé BAUMANN, 1910 - 1976

Le décès subit de ce collègue nous a causé une douloureuse surprise. Professeur de médecine à l'Université de Genève, initiateur de la cité universitaire, savant de grande renommé, colonel dans notre armée, J.-A. Baumann avait accepté de présider la réunion annuelle de Genève 1976 et son départ à quelques mois du but nous a vivement touchés. Sans être un membre actif de nos organismes, il portait un vif intérêt à notre Société. Nous honorons sa mémoire.

Le <u>Comité_annuel</u>, présidé par le prof. Bouvier, s'est mis à la tâche dans des conditions difficiles. Je remercie son Président, ses membres et le Comité des dames, leurs collaborateurs et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion et à sa réussite, en particulier les Autorités du Canton et de la Ville, le Muséum d'Histoire naturelle, l'Observatoire et les donateurs.

Le <u>nouveau Bureau central</u> entrera en fonction le ler janvier 1977. Il sera composé de: Prof. E. Niggli, Président central, et de MM. les prof. A. Fischli, H. Gloor, B. Messerli, H. Oeschger, R. Scheffold, G. Wagner et R. Weber.

Toujours dans les questions de personnes, je relève le départ de M. N. Perrier et lui exprime les remerciements de notre Société pour l'activité et l'entrain éclectique qu'il n'a cessé de déployer au Secrétariat général pendant tout le temps où il a été à notre service. Nos voeux l'accompagnent dans ses futures occupations. Madame Scherervon Waldkirch est entrée au Secrétariat général et s'occupe particulièrement de notre Société. Nos souhaits de bienvenue l'accueillent à la Laupenstrasse.

L'activité du <u>secrétariat général</u> ne s'est pas limitée aux tâches administratives immédiates mais s'est avérée un élément désormais indispensable de coordination entre les sections, le Comité central et surtout entre notre Société, le Fonds National, le Conseil Suisse de la Science, le Département de l'Intérieur et l'Office de la Science et de la Recherche, sans oublier les organisations faîtières qui nous sont associées.

Les Actes administratifs et les Bulletins 1976/1_et_2 vous donnent les détails des principales étapes de notre vie interne. Je résume ici les points principaux.

Dans le domaine des <u>finances</u>, on a procédé à une mise au point de la forme du budget et de la gestion des crédits avec la Société Fiduciaire. Une enquête sur l'opportunité et la nécessité d'augmenter les cotisations internationales a été menée. Le projet du budget 1977 a été examiné par le Comité central. Le rôle des Sections s'est avéré très utile pour tester les besoins des sociétés, commissions et sociétés cantonales et régionales.

Le nouveau régime des <u>cotisations</u> des membres est entré en vigueur. L'année 1975 était une période d'adaptation et le C.C. a accordé quelques dérogations au règlement approuvé par le Sénat. Le régime 1976 est désormais réglé suivant les statuts.

Les sociétés cantonales et régionales suivantes ont reçu une aide pour leurs <u>publications</u>: Berne, Genève, Grisons, Fribourg, Neuchâtel, Thoune, Thurgovie et Vaud.

Toujours pour les publications, le Bulletin est paru deux fois cette année, assurant l'information et le contact entre sociétés, commissions et membres.

Les <u>Actes scientifiques</u> font l'objet d'une discussion serrée. Certains membres envisagent leur suppression, d'autres leur modernisation. Chacun est d'accord qu'ils sont trop chers et le vice-président chargé des publications élabore un projet. Le volume de 1975 sera réduit de 2/3 à 3/4 par rapport à 1974 et celui de 1976 égalera celui de 1975. En 1977, on envisage un volume spécial pour le jubilé de A. von Haller.

L'Academica helvetica, série interdisciplinaire, en est au numéro 2. Cette publication paraît en collaboration avec la SSSH. Elle comprend une étude sur l'importance de l'analyse du bois pour la solution de problèmes archéologiques ainsi que de l'histoire de la végétation. Sous presse est la publication, en cinq volumes, des résultats de la fouille néolithique dans le Egelsee (Niederwil, TG).

Les sociétés et commissions ont subi quelques changements. La Commission de la Bourse de voyages accordera désormais des crédits aux demandes venant des sciences de la Terre. Le crédit annuel a été augmenté. Une nouvelle commission d'Astronomie a été fondée et acceptée par le Sénat cette année. En 1972 ont été créés: la Commission de géophysique, la Société Suisse de recherches sur la nutrition, les comités nationaux suisses du GARP (Global Atmospheric Research Programme), du Geodynamic Project, de l'ICIPE (International Centre of Insect Physiology and Ecology), de l'IUFoST (International Union of Food Science and Technology), de l'IUNS (International Union of Nutritional Sciences), du SCOR (Scientific Committee on Oceanic Research). En 1973, le Sénat a approuvé l'adhésion à la SHSN de la SAGUF (Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung) et créé les Comités nationaux suisses suivants: de l'EPA (European Photochemistry Association), de l'IGCP (International Geological Correlation Programme), de l'IHES (Institut des Hautes Etudes Scientifiques à Bures s/Yvette), de l'INQUA (Union internationale pour l'Etude du Quaternaire), de l'IUB (International Union of Biochemistry) et en 1974, il accepte le Comité Suisse de l'IFIP (International Federation for Information Processing) et le Comité Suisse du SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment). En 1975, enfin, il approuve l'adhésion de l'ASSPA (Association Suisse pour l'Automatique). L'adhésion d'une société de pédologie est à l'étude. Le préavis du C.C. est positif. Ce sera au Sénat de 1977 de décider de son affiliation. Le Comité Suisse de Chimie ne ménage pas ses efforts pour

Un contrat a été passé entre notre Société et le Canton des Grisons pour fixer le statut des collections du Parc National.

la même discipline.

faire adhérer à la SHSN les autres sociétés s'intéressant à

Nous avons appris avec satisfaction que le projet de route au Mormont est renvoyé. Il en est de même pour le Scheidnössli dont la menace de dégradation nous a causé bien des soucis.

Passons maintenant aux affaires générales dont la plupart ont pris une grande importance pour l'avenir de notre Société.

Requête à l'Office de la Science et de la Recherche pour quelques institutions internationales. Le crédit dont nous disposons pour nos activités internationales, en particulier pour satisfaire aux demandes des Unions internationales, n'est pas suffisant. Or, le Conseil fédéral a fixé, par un arrêté, notre mission prioritaire de représentation

de la science en Suisse sur le plan international dans les organisations non-gouvernementales, en particulier auprès de l'ICSU. Ces instances font souvent office de liaison avec les grandes organisations gouvernementales comme par exemple l'UNESCO.

Parmi les cas urgents qui demandent une augmentation du crédit figurent en particulier:

- CSRS, Centre Suisse de recherche scientifique à la Côte d'Ivoire,
- IHES, Institut des Hautes Etudes Scientifiques, France,
- JOIDES, Joint Oceanographic Institution for Deep Earth Sampling.

Les cotisations aux unions internationales ont été discutées lors d'une rencontre avec M. Hochstrasser auquel nous avons exposé nos difficultés financières.

Les places de travail dans les stations océanographiques ont également fait l'objet d'une enquête et d'une étude des réductions possibles.

Ce ne sont pas les seuls organismes qui demandent une aide accrue. Pour avoir un plan précis de nos obligations, le Bureau a délégué le prof. Huggel et M. Perrier auprès de l'ICSU à Paris pour information.

Le CSRS devrait recevoir un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit de la station à fin 1976. Il y va de l'avenir de ce centre et sa fermeture est inévitable si nous ne recevons pas l'aide demandée cette année et les années prochaines. Le prof. Hochstrasser et le Dr Flubacher ont bien compris la gravité de la situation et nous les en remercions. Mais la décision ne leur appartient pas et nous attendons anxieusement la réponse de leur Département.

Secrétariat du Comité de coordination pour la coopération scientifique avec des pays ayant une structure de recherche exclusivement étatique: Depuis 1975, grâce à la création de ce comité de coordination dont nous faisons partie, il est possible de faciliter le séjour de nos scientifiques dans les pays socialistes et d'intensifier les échanges avec ceux-ci.

Notre société a été sollicitée pour l'élaboration des <u>programmes nationaux</u>. Toutes les sociétés spécialisées et les commissions ont été consultées. Les réponses sont venues assez nombreuses. Nous avons fourni une liste raisonnée de 25 thèmes au Fonds National qui était chargé de les étudier et de les trier. L'OSR, le FN et le CSS ont en-

suite établi des propositions communes à l'attention du Conseil fédéral. Celui-ci vient de décider l'exécution de six programmes. Les sujets retenus sont mentionnés dans le Bulletin 1976/2.

La <u>construction</u> <u>de centrales nucléaires</u> en Suisse émeut l'opinion publique. Partisans et opposants ont exprimé des arguments tantôt techniques, tantôt subjectifs qui n'ont qu'augmenté le désarroi des idées et passionné les débats. La SHSN ne peut rester indifférente au vu de cette situation car elle porte une part de responsabilité dans l'information scientifique de l'opinion publique. C'est du moins ce qu'a décidé le Bureau et approuvé le C.C. Depuis une année environ, un groupe de travail a été formé et s'est mis à l'oeuvre au sein de notre Société, entourant ses travaux de toute la discrétion voulue afin de réfléchir et d'élaborer un document d'information avec objectivité et sérénité.

Cette dernière réunion annuelle du Bureau de Genève offre l'occasion de vous informer du développement de cette enquête. L'opinion publique aura désormais sous les yeux nos réflexions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées. Ces réponses ne résolvent pas tous les problèmes inquiétants soulevés par la construction des centrales. Elles donnent des arguments objectifs, sans arrière pensées économiques ou politiques et, par là même, devraient atteindre le but proposé.

Je viens de reprendre et résumer à votre intention les thèmes principaux de notre activité au cours de l'année écoulée. Ils ont été développés dans les Actes administratifs 1975 et le Bulletin 1975 et 1976 et je ne saurais m'étendre plus longtemps sur ce thème.

J'ai hâte d'arriver au volet principal de ce rapport. Il concerne l'aboutissement de nos efforts entrepris il y a 6 ans pour assurer l'avenir de la Société tant sur le plan de ses tâches nationales et internationales que sur celui de sa sécurité financière.

L'aboutissement est désormais réalisé et c'est certainement une garantie pour notre existence que de voir figurer notre Société parmi les organismes reconnus par la future <u>loi</u> sur <u>les</u> <u>Universités</u> et <u>la Recherche</u>.

En relisant les procès-verbaux du Sénat, vous suivrez toutes les phases de cette entreprise. Je les résume à votre intention et me reporte pour commencer à 1968. Cette année-là, le C.C. de Bâle, sous la vigoureuse impulsion du Président Huber, mit au point une requête au D.I. afin d'obtenir un statut de reconnaissance formelle de la fonction d'académie et un crédit annuel assuré, afin de pouvoir prendre des dispositions budgétaires à plus longue échéance. Un plan financier pluriannuel et progressif l'accompagnait. On demandait également de séparer le crédit de la Commission géologique de celui de la Société-mère.

Le Chef du Département de l'Intérieur relevait dans sa réponse que la requête était en bonne voie mais qu'elle dépendait d'une réorganisation interne de la SHSN dans le sens d'une meilleure coordination et d'une modernisation des structures. C'est cette réponse qui a été à l'origine des travaux de révision entrepris par le Comité central de Bâle. Plus tard, le 16 juin 1969, le Conseil de la Science a pris position dans un rapport à l'attention du Chef du Département de l'Intérieur. Il reconnaissait le rôle important des deux sociétés faîtières mais pensait qu'il était encore nécessaire d'éclaircir plusieurs questions avant d'élaborer un message à l'attention du parlement. L'OSR était chargé d'une enquête complémentaire et a remis son rapport intermédiaire le 27 août 1970 au Chef du Département de l'Intérieur. Le 17 décembre 1970, M. Reverdin a posé une "Petite question" au Conseil Fédéral. Dans sa réponse, le Conseiller fédéral Tschudi a reconnu l'importance des deux sociétés faîtières et a exprimé l'espoir de soumettre un projet d'arrêté fédéral aux deux Chambres au cours de l'année 1971. C'est au cours de 1972 que nous avons entrepris la réorganisation de la société en préparant la révision totale des statuts. Le Secrétariat général fut créé à Berne en co-gestion avec la Société Suisse des Sciences Humaines.

Le Sénat de 1971 approuva ces premières démarches. Des séances de coordination eurent lieu en 1972 avec chacune des instances mentionnées ci-dessus. Le Sénat de 1972, réuni en séance extraordinaire, accepta à l'unanimité le nouveau système intermédiaire de répartition des crédits qui lui était proposé. Le Sénat ordinaire de la même année approuva le rapport du Président central lui annonçant l'abandon du projet Huber, l'ajournement de la requête, la restructuration de la Société dans le cadre modernisé qui lui permette d'accomplir ses fonctions de société faîtière et d'académie.

En 1973, le Sénat fut confronté avec le principe de la révision des statuts que lui annonçait le C.C. Un schéma lui fut proposé, très détaillé et accompagné d'une nouvelle requête destinée au Parlement. On demandait d'acquérir un statut légal et par là, d'obtenir la reconnaissance formelle de la Société. Cette requête demandait des moyens financiers adaptés aux buts de son programme. Il manquait encore l'acceptation des nouveaux statuts. La discussion qui suivit cette présentation fut très animée. Des

modifications furent demandées. L'ensemble fut approuvé avec l'envoi d'une résolution au D.I. protestant contre la limitation des crédits annuels accordés jusqu'ici. Cette déficience paralysait l'effort de la Société dans son développement et l'empêchait de réaliser les tâches qu'on attend d'elle.

Le Sénat ordinaire de 1974 reçut le projet des statuts; il fut informé du progrès des démarches pour faire aboutir la requête, en particulier auprès du Conseil de la Science. Celui-ci exprima son avis le 19 septembre 1974, en donnant une suite très favorable à notre démarche.

Cette même année 1974, un changement important est survenu au gouvernement fédéral. Le Chef du D.I., M. H.P. Tschudi, a été remplacé par M. Hürlimann. Celui-ci nous exprima d'emblée ses réserves à la perspective d'aller audevant du Parlement. Il s'attendait à un échec en présentant notre requête et proposait d'y renoncer. En revanche, il suggérait une solution beaucoup plus réaliste qui consistait à nous mettre au bénéfice d'un arrêté du Conseil fédéral donnant une base légale aux organisations faîtières. Le C.C. a accepté cette proposition et vous savez que le Conseil fédéral a voté l'arrêté en question au début de l'année 1975.

Le projet de révision des statuts de la SHSN établi par le Comité central a été présenté en deuxième lecture à l'Assemblée extraordinaire du Sénat du 3 septembre 1974. Un large débat a eu lieu au cours duquel 55 propositions et contre-propositions ont été émises. Les principales portaient sur la composition du Sénat, la limite d'âge, la durée de fonctions présidentielles, les sections et les cotisations des membres. Au vote final, 45 votes positifs se sont exprimés sur 48 membres présents.

Le Sénat de 1975 a enregistré les effets de ces nouveaux statuts et je ne reviens pas sur ce qui s'est déroulé depuis, afin d'aborder directement l'objectif principal de toute l'opération: inscrire notre Société au titre d'organisation faîtière et la reconnaître comme telle dans la future loi sur les universités et la recherche.

C'est aujourd'hui chose faite et ce résultat positif marquera la fin de l'exercice 1971 - 1976 du Bureau du Comité Central.

Nous avons été invités avec notre Société-soeur, la SSSH, à des séances présidées par le Chef du Département fédéral de l'Intérieur. La première le 4 juin, la seconde le ler juillet 1976; elles avaient pour objet la présentation des résultats de la consultation concernant les deux

projets de loi (aide aux universités et encouragement de la recherche) ainsi qu'une information sur la situation actuelle des universités et sur la recherche en Suisse. Le ler juillet, le nouveau projet unifiant l'aide aux universités et l'encouragement de la recherche était soumis à la discussion à laquelle participaient une trentaine de représentants des grandes organisations de politique de la science dans notre pays, parmi lesquelles la Conférence des recteurs, la Conférence des chefs des Départements d'instruction publique, la Conférence universitaire, le Fonds National, le Conseil de la Science et les sociétés faîtières.

L'enquête préliminaire sur la loi a conduit le Chef du Département à concevoir une loi unique de manière à unifier ses deux objectifs principaux: la coordination et le financement des universités et de la recherche. La nécessité de légiférer sur ces domaines ne fait pas de doute et nous en avons appuyé le principe. Je passe sur les avantages et les inconvénients du projet, sur sa concrétisation, sur la coordination des voies et moyens et les organes d'application, pour vous exposer notre position de société faîtière. Elle fut exposée par Me C. Martin et le Dr Sitter après entente avec votre président et votre trésorier central.

Nous avons reconnu l'opportunité de grouper les deux lois en une seule à condition que soit maintenue l'essence du projet de la loi sur la recherche qui nous concerne de très près et de différentes manières.

La loi doit jeter les bases d'une politique de recherche ouverte et non pas seulement universitaire ou étatique. C'est surtout hors des universités que travaillent les sociétés faîtières en soutenant des milliers de chercheurs qui ne sont ni étudiants, ni professeurs d'universités.

Ces mêmes sociétés faîtières doivent être assurées de pouvoir poursuivre la diffusion des résultats de leurs travaux dans les universités et en dehors. Elles doivent, en gardant leur autonomie, contrôler l'efficacité de leurs adhérents et assurer la répartition judicieuse de l'aide financière de la Confédération. La procédure de planification exige le maintien rigoureux du principe fondamental de la conduite coopérative de la recherche telle qu'elle était prévue par le projet de loi sur la recherche.

Par ailleurs, nous savons que le <u>Fonds National</u> dispose des structures nécessaires à encourager la <u>recherche non-orientée</u>. Nous nous associons à cette forme libre de recherche. Elle répond au besoin de l'homme de créer, de chercher et de se surpasser au gré de son génie propre. C'est pourquoi nous avons demandé à ce que ce Fonds National

conserve son statut actuel et ne se lie pas aux universités. Par voie de conséquence, il faut mettre les sociétés faîtières et le Fonds National dans une situation qui se place à part de la recherche orientée. Celle-ci risque d'être soumise à des pressions temporaires et à des revirement politiques toujours possibles. Ces deux organisations ne devraient pas être subordonnées à la conférence gouvernementale prévue par la loi.

A notre point de vue, le <u>Conseil de la Science</u> doit rester un organe de réflexion à disposition du Conseil fédéral, tel qu'il l'a été jusqu'ici, sans se laisser entraîner dans des tâches autres que l'élaboration des concepts et le contrôle de leur réalisation.

Les <u>sociétés</u> <u>faîtières</u> doivent garder leur indépendance dans leurs motivations, tout en participant à l'organisation commune d'une politique de la recherche mieux structurée.

La loi doit nous assurer un <u>financement</u> effectif et clairement distinct des futurs crédits aux cantons et aux universités. Ceux-ci reçoivent des crédits fédéraux dont ils disposent sous des conditions bien définies, alors que nos sociétés faîtières reçoivent des fonds dont elles sont seules responsables. Le crédit fédéral doit permettre à nos sociétés de poursuivre et de développer leurs tâches de recherche à un niveau académique et par des travaux de valeur internationale.

Nous avons également insisté sur la nécessité de lier enseignement et recherche, marquant notre intérêt pour la "Ressortforschung" (recherche du secteur public qui relève directement de l'administration fédérale). Elle doit s'intégrer à la politique commune de la recherche.

Enfin, nous avons exprimé nos réticences sur la création d'un <u>organisme</u> <u>de recours</u>, souhaité par les parlementaires. Son existence est nécessaire mais on doit redouter l'ingérence de ses membres dans nos affaires. On introduira un élément étranger à nos organisations et qui risque d'intervenir à tort et à travers suivant des conceptions qui nous sont contraires. Les conséquences pourraient être néfastes.

Dans les relations avec le D.I., mentionnons encore la <u>conférence de coordination</u> du ler juillet 1976 au cours de laquelle furent exposés les buts de la loi, ses parties principales et ses lignes directrices. Des assurances ont été données sur les craintes et réserves exprimées par nos organisations faîtières sur la liberté de la recherche et la

responsabilité des auteurs.

Vous voyez par cet exposé avec quel souci des intérêts de notre société, vos délégués ont pris part à l'élaboration du projet de la loi. Je remercie le Bureau central et MM. G. de Haller et B. Sitter en particulier pour la somme considérable de temps et de travail consacrée à cette tâche pendant ces deux dernières années.

L'entente des deux sociétés faîtières a joué un rôle de poids dans le crédit moral que nous a accordé le Conseil de la Science et le D.I. et j'en exprime votre gratitude à mon collègue Me Colin Martin, président de la SSSH. J'associe le prof. Bandi à mon hommage car c'est avec sa collaboration active et désintéressée qu'a débuté la mise en commun de nos intérêts.

Il reste maintenant deux inconnues: le sort que le Parlement va accorder à cette loi et l'aide financière qui en résultera pour notre Société. Sur ce dernier point, le futur Bureau central aura à se battre et à se débattre!

J'arrive à la fin de ce long rapport et désire terminer en exprimant en votre nom ma profonde gratitude au Bureau central 1971 - 1976 avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration pendant ces six dernières années. En fait, ce sont ses membres qui sont les artisans de la modernisation de notre Société et sa participation à la politique suisse de la science. J'y associe le Secrétaire général sans lequel nous ne serions jamais sortis du labyrinthe administratif, législatif et de procédure dans lequel nous avons évolué six ans avant d'en sortir. Je remercie les Autorités de la Ville de Genève et le directeur du Muséum d'Histoire naturelle pour leur hospitalité généreuse et patiente: Madame M. Groth dont les qualités et sa connaissance de la Société ont grandement facilité la tâche du Bureau; le Secrétariat général de Berne, Monsieur Wassmer et la S.A. Fiduciaire Suisse à Bâle, dirigée par M. Michel, dont les services sont inestimables pour nos finances. Sur le plan législatif et faîtier, j'exprime au Sénat la gratitude du Bureau central. Sans ménager ses critiques, il lui a marqué sa confiance par des votes massifs et positifs. Cette attitude constructive nous a donné de l'autorité et du poids dans les nombreuses discussions au sommet.

Le Bureau central de Genève prendra congé, en cette fin d'année, du Chef du Département fédéral de l'Intérieur, du Directeur de l'Office de la Science et de la recherche, du Conseil Suisse de la Science, du Fonds National et des autres sociétés faîtières. Sa tâche a été facilitée par la compréhension et la confiance rencontrée à son égard chez ces divers interlocuteurs. Il les remercie également.

Augustin Lombard Président Central Rapport concernant la 156ème session annuelle

de la Société Helvétique des Sciences naturelles

Genève, du 7 au 10 octobre 1976

1) Préambule

Le décès subit, survenu en avril 1976, du prof. J.-A. Baumann, élu Président annuel par le Sénat de la SHSN en février 1975, m'a obligé à reconstituer en grande hâte, durant le mois de mai 1976, un comité d'organisation jusqu'alors à l'état embryonnaire. Grâce à l'effort soutenu déployé par ce Comité annuel durant les mois d'été, il a finalement été possible de mettre sur pied la 156ème assemblée annuelle de la SHSN avec un minimum de contretemps, dans des délais que nous aurions toutefois souhaités moins serrés.

Il avait été fixé dès 1975, que cette 156ème assemblée annuelle s'étalerait sur quatre jours (7 - 10 octobre) au lieu de trois, afin de permettre aux membres des sociétés spécialisées de pouvoir assister, plus nombreux et plus facilement à la séance officielle du samedi, 9 octobre. Ce souhait s'est avéré vain, la plupart des sociétés deux d'entre elles ayant choisi de spécialisées hormis siéger au plus tôt le vendredi, 8 octobre ou le matin du samedi, 9 octobre; sans doute était-ce trop demandé aux participants que de venir le jeudi, 7 octobre déjà et de rester à Genève jusqu'au samedi inclus. En outre, au mépris du plus élémentaire esprit collégial, plusieurs sociétés spécialisées et non des moindres, ont placé leur réunion scientifique le samedi après-midi, c'est-à-dire en même temps que la séance officielle dont on laisse ainsi à d'autres le soin d'assurer la participation. D'autre part, étant donné les dépenses croissantes exigées par l'organisation d'une telle assemblée, il est permis de regretter que de nombreux membres de la SHSN viennent participer aux séances sans y être inscrits.

2) Manifestations de la 156ème assemblée annuelle

Organisée dans la salle de conférence du Muséum d'histoire naturelle, la conférence de presse du jeudi matin fut l'occasion, pour le Président central, le Président annuel et les représentants des divers secteurs scientifiques particuliers de brosser, devant les délégués de la presse écrite et parlée, un tableau du rôle de la SHSN dans la politique nationale de la science.

A cette occasion, je profite de remercier ici la direction du Muséum pour sa collaboration très appréciée, qui avait notamment décidé d'ouvrir à nouveau au public l'intéressante exposition consacrée à H.-B. de Saussure, explorateur des Alpes.

Dans la journée du vendredi, 8 octobre, pendant que de nombreuses réunions scientifiques spécialisées se déroulaient dans les locaux universitaires mis à leur disposition, une quarantaine de dames était transportée en car pour la visite de la collection Amoudruz, à Villette, prélude à une excursion qui devait les mener, après un déjeuner à Sallanches, au Plateau d'Assy, face au Mont-Blanc, rutilant de lumière sous le soleil d'automne.

Monsieur le Curé d'Assy commenta les oeuvres artistiques de Lurçat, Rouault, Matisse et Chagall qui ornent sa chapelle.

En fin d'après-midi vers 19 h, eut lieu dans le hall d'entrée du bâtiment II de l'université, la réception officielle offerte par l'Etat et la Ville de Genève. A cette occasion, Monsieur A. Chavanne, président du Département de l'Instruction publique, adressa aux membres présents quelques paroles de bienvenue. Un peu plus tard, un banquet réunissait au restaurant du Parc des Eaux-Vives, une centaine d'invités parmi lesquels figuraient des représentants du Conseil d'Etat (en la personne de son président, M. J. Babel) du Conseil administratif (Mme L. Girardin), du Fonds national de la recherche scientifique, du Conseil suisse de la science, du Rectorat de l'Université de Genève, du Comité central de la SHSN.

Pendant ce temps, les dames pouvaient se distraire en visitant les musées de l'Ariana (porcelaines) ou de Bodmeriana (incunables) avant de se replier vers midi au restaurant du Club universitaire.

C'est l'après-midi de ce samedi, 9 octobre qui était consacré à la partie plus officielle de l'assemblée annuelle, inaugurée par un prélude musical où l'Ensemble baroque de Genève interpréta avec finesse et sensibilité la "Deuxième récréation de musique" de Jean-Marie Leclerc.

Après une allocution du Président annuel, la séance administrative fut abordée avec le rapport du Président central, le prof. A. Lombard, relatant les activités de la SHSN durant l'année écoulée. La remise d'un diplôme d'honneur et du prix Schlaefli fut suivie de quelques interventions dont notamment celle du prof. A. Aeschlimann, directeur du Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire, qui nous fit part des inquiétudes que lui cause la situation financière de son institution.

La tâche du Président annuel a longtemps consisté, lors de l'assemblée générale, à développer un thème relatif à tel ou tel domaine de son choix. Par la suite, furent introduites quelques conférences de portée générale faites par des collègues qualifiés; on tenait cependant à ce que les sujets choisis le soient sous l'égide d'un thème commun. Cette année-ci, pressés par le temps, nous avons procédé de façon plus expéditive en abandonnant la notion de thème, qui ne nous paraissait d'ailleurs pas indispensable, et en proposant deux conférences portant sur des sujets très différents.

Le prof. Jacques Miège, directeur du Conservatoire et du Jardin botaniques de Genève, nous entretint d'abord de systématique végétale, en nous faisant réaliser, au cours d'un exposé émaillé de très beaux clichés sur la végétation tropicale, à quel point cette systématique, conçue à l'origine comme un morne inventaire des genres et des espèces, est devenue à l'heure actuelle, sous l'impulsion de méthodes et techniques nouvelles, une branche d'avant-garde en plein développement.

Quant au prof. Henri Andrillat, de l'Université des sciences et techniques de Montpellier, il nous décrivit l'état actuel du problème cosmologique, en d'autres termes la vision que nous avons aujourd'hui de l'univers cosmique à la lumière des travaux les plus récents; sa conférence fut caractérisée par une clarté d'exposition qui subjugua tout son auditoire.

Au soir de cette longue journée, un banquet groupant 140 personnes se déroulait dans les salons de l'hôtel Richemond, dans une ambiance agréable, animée en fin de soirée par la sympathique troupe de musiciens russes d'Alexei Botkine.

Le dimanche, 10 octobre, les participants étaient conviés à la visite de la Station fédérale de recherches agronomiques à Changins près de Nyon, dont le directeur, M. Michel Rochaix, après un bref exposé introductif, pria l'assistance de se scinder en groupe restreints dont chacun se mit alors à parcourir en détail, sous la conduite d'un responsable, l'un des nombreux laboratoires aimablement mis à no-

tre disposition pour la circonstance. Un apéritif avec vins du cru termina cette intéressante visite et chacun se retrouva ensuite au débarcadère de Nyon afin d'embarquer sur le bateau à vapeur "Rhône". Une croisière avec déjeuner à bord mit alors fin, dans la clarté diaphane de ce merveilleux après-midi d'automne, aux manifestations de la 156ème assemblée annuelle de la SHSN.

3) Remerciements et conclusions

Nous avons bénéficié, pour la préparation de notre assemblée, du soutien précieux des autorités cantonales, municipales et universitaires ainsi que d'organisations privées, notamment de groupes bancaires et industriels.

Ces gestes de générosité ont été d'autant plus appréciés que la hausse des tarifs d'hôtels de première classe où était logée une grande partie des invités, se faisait très nettement sentir. Nous déplorons en outre certains faux frais, dus à la défection de personnes qui s'étaient pourtant inscrites, au déjeuner sur le bateau notamment. Cela dit, nous avons la satisfaction d'avoir pu boucler les comptes avec un bénéfice d'environ 4'000.-- frs, que nous remettons à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.

La collaboration du Comité annuel avec diverses instances s'est révélée fort utile; le Comité central nous a fait part de l'expérience acquise au cours de réunions antérieures similaires, l'Office du tourisme à Genève s'est chargé de la réservation d'hôtels, le personnel du Muséum d'histoire naturelle s'est largement dépensé dans les tâches de correspondance et d'expédition des documents, enfin un personnel universitaire improvisé a bien voulu constituer et animer le bureau d'accueil des participants. A tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont apporté leur appui et contribué au succès de cette 156ème Assemblée annuelle, je désire exprimer à nouveau ici mes plus vifs remerciements.

A la situation de fait où nous place ce dernier quart du 20ème siècle, dominée par une spécialisation toujours plus poussée, à la fois nécessaire et stérilisante, la structure des académies est mal adaptée et l'on peut s'intérroger sur le sens de certaines réunions groupant un grand nombre de spécialistes différents. N'oublions cependant pas tout à fait que l'assemblée annuelle de la SHSN reste susceptible, au-delà des motivations d'y assister dictées par l'intérêt personnel immédiat, de nous enrichir par les échanges

qu'elle favorise entre spécialistes de domaines très divers, conduisant ainsi vers une possible découverte d'un fonds commun à toutes nos démarches intellectuelles, reflet oublié d'une sagesse antique qui voulait que l'homme fut la mesure de toutes choses.

Le président du Comité annuel 1976: Prof. P. Bouvier